



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SESSION EXTRAORDINAIRE, LE MARDI 23 FÉVRIER 2016, 19H30
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL**

PRÉSENCES : Madame la mairesse Céline Bilodeau et les conseillers suivants :
Ghislain Jacques, siège no 1
Lise Garant, siège no 2
Michel Breton, siège no 4
Germain Létourneau, siège no 5
Berthold Létourneau, siège no 6

ABSENT : Pierre Levasseur, siège no 3

FORMANT QUORUM

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

23.02.16.022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Acceptations nécessaires pour le projet AIRRL Pavage Grand Shenley

1. Acceptation des plans et devis du service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan et autorisation à ce même service de procéder à l'appel d'offres sur le site SEAO;
2. Autorisation à la D.G. de procéder à l'affichage d'un avis d'appel d'offres dans le journal l'Éclaireur Progrès et l'Écho de Frontenac;
3. Mandat à Arpentage Francis Carrier de prendre les relevés légaux du tronçon du Grand Shenley à partir du 10^e Rang jusqu'à l'intersection de la route de St-Hilaire-de-Dorset.

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

23.02.16.023

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DES PLANS ET DEVIS DU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN ET MANDAT POUR L'APPEL D'OFFRES

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a émis un accord de principe relativement à la demande de subvention de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset pour des travaux de pavage d'un tronçon de 960 mètres du Grand Shenley conformément à la résolution 06.07.15.063;

ATTENDU QUE pour la confirmation de la subvention et compte tenu du montant estimé de la dépense, la municipalité doit aller en appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- les plans et devis déposés par le service d'ingénierie de la MRC Beauce Sartigan le 23 février 2016 soient acceptés;
- que ce service procède au montage de l'appel d'offre en conformité avec les règles du ministère des Transports du Québec et en conformité avec la politique de gestion contractuelle de la municipalité.

ADOPTÉE

23.02.16.024

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA D.G. À PROCÉDER À L'AFFICHAGE D'UN AVIS D'APPEL D'OFFRES DU PROJET PAVAGE GRAND SHENLEY

ATTENDU QUE, compte tenu du montant de la dépense relative au contrat pour la réalisation des travaux, la loi exige qu'un appel d'offres public soit publié dans un journal régional;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on autorise la D.G. à placer un avis public d'appel d'offres dans l'édition du 2 mars 2016 du journal l'Éclaireur Progrès et l'Écho de Frontenac :

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

23.02.16.025

**RÉSOLUTION POUR DONNER MANDAT À ARPENTAGE FRANCIS CARRIER POUR LA
PRISE DES RELEVÉS LÉGAUX D'UN TRONÇON DU GRAND SHENLEY**

ATTENDU QUE dans le cadre du projet AIRRL la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset
devra établir les limites du tronçon appartenant à la municipalité de St-Évariste de
Forsyth;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité
des membres présents que l'on mandate la firme Arpentage Francis Carrier pour
faire les relevés légaux de la route du Grand Shenley à partir du 10^e Rang jusqu'à
l'intersection de la route de St-Hilaire-de-Dorset.

ADOPTÉE

23.02.16.026

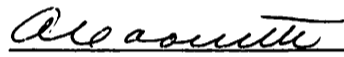
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité
des membres présents que la séance soit levée. Il est 20h25.

ADOPTÉE



Céline Bilodeau, mairesse



Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi, Céline Bilodeau atteste que la signature du présent
procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.